



PREFET DE L'OISE



## Coronavirus – point de situation dans l'Oise

9 mars 2020

*Depuis le 25 février, les investigations actives menées par les services de l'Etat et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de plusieurs cas de coronavirus Covid-19 dans l'Oise. Depuis le 25 février, l'ARS Hauts-de-France a mis en place une cellule de crise en lien avec la Préfecture de l'Oise, la Cellule régionale de Santé publique France, les SAMU, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées HdF et les établissements de santé concernés. Cette cellule est mobilisée jour et nuit, afin de détecter les cas, isoler et prendre en charge les malades, rechercher les personnes ayant été en contact avec les malades.*

### 127 cas confirmés dans l'Oise

Les investigations menées par les équipes de l'ARS et de Santé publique France depuis le 25 février autour des 2 premiers cas, et des suivants, ont révélé une importante chaîne de contamination dans le département de l'Oise.

Au total, 127 résidents de l'Oise ont été diagnostiqués positifs au Covid-19, dont 10 cas supplémentaires ce jour.

Un nouveau décès, celui d'un homme de 78 ans, est à déplorer. C'est le 10<sup>ème</sup> décès dans le département.

### Renforcement de la stratégie de réponse du système de santé

Il a été demandé à l'ensemble des établissements de santé de déclencher le plan de mobilisation interne (niveau 1 du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles). Selon la situation, le déclenchement du plan blanc (niveau 2) pourra être activé.

De plus les mesures suivantes doivent être appliquées :

- Pas plus d'une personne par visite,
- Interdiction des visites pour les personnes mineures,
- Interdiction de visites pour toutes personnes présentant des symptômes.

- Le plan bleu a été activé dans tous les établissements médico-sociaux. Ce plan est piloté par la direction de chaque établissement et prévoit la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour faire face à une situation exceptionnelle, incluant par exemple le rappel de personnels. Les mesures de restriction suivantes sont désormais applicables.
  - Les visites aux résidents, sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement en lien avec l'ARS, sont fortement déconseillées (les enfants particulièrement).
  - Les personnes symptomatiques sont interdites de visite.
  - Les services intervenant à domicile invitent les personnes qu'ils accompagnent à limiter leurs sorties, les visites à leur domicile de personnes extérieures, et en particulier les contacts avec les mineurs. Dans tous les cas, les recommandations relatives aux gestes barrières leur sont rappelées.
  
- Conformément aux recommandations nationales, l'obligation de dépistage systématique des cas suspects est levée dans l'Oise. Elle est toutefois dans les situations suivantes :
  - tous les patients hospitalisés ;
  - tous les professionnels de santé dès l'apparition des symptômes ;
  - tous les nouveaux cas groupés : clusters, Ehpad, autre collectivité.

#### Centre hospitalier de Crépy-en-Valois

5 aide-soignants et 3 infirmiers de la réserve sanitaire ont été affectés ce jour au CH de Crépy-en-Valois afin de renforcer les équipes sur places et assurer ainsi la bonne continuité des prises en charge.